

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska

Le 3 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le lundi, 3 juin 2019 à 20 H 00, en la grande salle du Centre Communautaire au 67, avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Gilles A. Michaud, maire
Michel Dion
Hervé Voyer
Denis Robillard
Mme Viviane Métivier

Absences : MM. Robert Lavoie
Patrick Pelletier

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19.06.119 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19.06.120 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 dont les membres du conseil ont reçu copies dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché à l'endroit prévu et est adopté.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**DÉPÔT PAR LE MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2018 ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE.**

Suite à l'adoption du Projet de Loi 122, le gouvernement a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors de la séance ordinaire de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Pour que les citoyens (nes) puissent en prendre connaissance, ce rapport sera introduit sur le site Internet de la municipalité.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

19.06.121 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle pour les trois (3) prochaines années l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

QUE le maire, monsieur Gilles A. Michaud et la directrice générale, madame Mychelle Lévesque, soient autorisés à signer ladite entente avec la Croix-Rouge.

Montant à verser pour l'année 2019 : 170.00 \$

**INSCRIPTION AU 78^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
(FQM)**

19.06.122 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise le maire, monsieur Gilles A. Michaud et le maire suppléant, monsieur Michel Dion, à assister au 78^e Congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec.

QUE les frais de déplacement et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Coût d'inscription : 799.00 \$ + taxes par personne.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION D'APPUI AU SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA

19.06.123 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE, pour l'année 2019, la municipalité de Kamouraska entend soutenir l'activité identifiée *Symposium de peinture du Kamouraska* sur son territoire du 18 juillet au 21 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à verser sous différentes formes, une somme de 1000\$ pour l'activité susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard

APPUYÉ PAR Michel Dion

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska accepte de contribuer financièrement, comme par les années passées, au soutien du Symposium de Peinture du Kamouraska.

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AVEC PROMOTION KAMOURASKA

19.06.124 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Michel Dion

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité informe Promotion Kamouraska qu'elle ne participera qu'au plan de visibilité dans le guide du Kamouraska pour un montant de 500,00 \$.

DOSSIERS CCU

DOSSIER 2019-20 – 88 AVENUE MOREL – PEINTURE DU BÂTIMENT

19.06.125 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite repeinturer son bâtiment de couleur *Flan*, de marque Sico, 6093-64.

QUE les travaux et la couleur soient recommandés positivement au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

DOSSIER 2019-22 – 55 AVENUE LEBLANC – REMPLACEMENT DE FENÊTRES

19.06.126 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite effectuer le changement de 13 fenêtres pour des matériaux hybrides, de couleur blanche.

QUE le CCU recommande que le propriétaire priorise un modèle de fenêtre qui ressemble davantage au style initial de la maison, soit le modèle à quatre ou six carreaux. Le CCU recommande que le conseil municipal priorise le modèle proposé #2, avec carrelage dans le haut des fenêtres, mais le choix sans carrelage est acceptable puisqu'il constitue un modèle déjà présent sur la maison.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2019-24 – 136 AVENUE MOREL – TRAVAUX DE TOITURE

19.06.127 RÉSOLUTION

Le propriétaire désire changer le revêtement de sa toiture pour du bardeau d'asphalte gris de type Timberline.

QUE les travaux soient recommandés positivement au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2019-25 – 79 AVENUE LEBLANC – INSTALLATION D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR EN MARGE LATÉRALE, D'UNE PORTE ET D'UNE FENÊTRE

19.06.128 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite faire l'aménagement d'un espace habitable à l'étage du bâtiment existant, l'ajout d'un escalier extérieur en cèdre, couleur: blanc et brun, l'ajout d'une porte et d'une fenêtre à l'étage, côté nord, de même modèle que celles existantes sur le bâtiment et aménagement paysager: trottoir de pierres.

QUE, suite à l'analyse de la réglementation municipale en vigueur, Règlement 4.2.2.1-usage autorisé dans les cours avant et du règlement 5.8.3.2 marge latérale en zone résidentielle, les travaux soient recommandés positivement au conseil municipal.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE TETRATECH QI INC. (CONSTRUCTION D'UN
RÉSERVOIR INCENDIE SUR LE RANG DU CAP)**

19.06.129 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Tétratech QI Inc. a procédé à la préparation et la conception des plans et devis pour la construction d'un réservoir-incendie sur le Rang du Cap ;

ATTENDU QUE la municipalité a confié à Guillaume Bouchard, ingénieur, la surveillance des travaux de ce projet de construction d'un réservoir-incendie sur le Rang du Cap ;

ATTENDU QUE certaines interrogations ou précisions techniques nécessaires à la réalisation des travaux pourraient être demandées lors de la surveillance des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte le mandat d'assistance technique déposé par Tétratech QI Inc. si cette assistance est requise par Guillaume Bouchard, ingénieur, lors de la surveillance des travaux.

Coût pour le mandat complémentaire : 750.00 \$ + taxes applicables.

MANDAT POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX – CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS INCENDIE

19.06.130 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'offre de services # 2019-086 de Guillaume Bouchard, ingénieur, pour la surveillance des travaux pendant la construction de deux réservoirs-incendie.

Coût : 2 000.00 \$ + taxes applicables.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

RÉSOLUTION POUR AJOUT D'ADRESSES CIVIQUES AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA/RIVIÈRE-DU-LOUP ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES ZONES DITES DANGEREUSES POUR LES ÉLÈVES PIÉTONS

19.06.131 RÉSOLUTION

ATTENDU QU'UNE modification (ajout) doit être apportée au protocole d'entente intervenue entre la Commission Scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup et la municipalité de Kamouraska signée en août 2005 ;

ATTENDU QU'UNE adresse civique s'est ajoutée sur l'avenue Morel et sur l'avenue Leblanc et qu'il serait important que les jeunes enfants habitant ce secteur puissent avoir accès au transport scolaire puisque lesdites résidences sont situées à 0.8 km et moins de l'école fréquentée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska demande à la Commission Scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup d'apporter les correctifs suivants au protocole d'entente signé en août 2005 par ces ajouts :

Avenue Morel : de **30** au 128 inclusivement

Avenue Leblanc : de **53** et moins

INFORMATIONS DU MAIRE

- Construction de deux réservoirs-incendie (Rang du Cap et Rang des Côtes).
- Construction prévue d'une citerne sur l'avenue Morel (en avant du garage municipal).
- Travaux débutés sur le site du Berceau de Kamouraska.

APPROBATION DES COMPTES

19.06.132 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/05/19 :	79 178.85 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	37 133.26 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR MAI :	116 312.11 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale certifiée par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31/05/19

Le directeur général adjoint dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 31 mai 2019.

**CORRESPONDANCE POUR MAI 2019
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil.

Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA 11^e ÉDITION DU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

19.06.133 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée nationale s'est formé une équipe afin de participer au 1000 du Grand Défi Pierre Lavoie ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée au Développement économique régional et députée de Côte-du-Sud, Marie-Ève Proulx, prendra part à cette activité les 13, 14 15 et 16 juin prochains ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies seront versées à l'École Saint-Cyrille de L'Islet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Denis Robillard

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska appuie financièrement madame Proulx pour un montant de : 100,00 \$.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

QUE la municipalité de Kamouraska souhaite à madame Proulx d'atteindre les objectifs qu'elle se sera fixés et tout le succès escompté.

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION AU TRAFIC LOURD PAR LE RANG DES CÔTES
(TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN PAR
ACTION PROGEX INC., ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

19.06.134 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation transmise par Action Progex Inc. concernant l'utilisation du Rang des Côtes afin de transiger la circulation de camions lourds pour l'acheminement des matériaux granulaires nécessaires à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités concernées (Ville Saint-Pascal et municipalité de Saint-Germain) se sont prononcées, par résolution, à ce sujet et qu'elles demandent au Ministère des Transports d'utiliser la route 230 Est et la route Saint-Germain afin de pouvoir se rendre sur le chantier ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du Rang des Côtes par le trafic lourd aurait de graves répercussions sur la chaussée existante puisque cette route ne pourrait supporter une telle circulation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska refuse de permettre le transport des véhicules lourds (tout camion) à Action Progex, entrepreneur, sur le Rang des Côtes, pendant les travaux d'aqueduc et d'égouts dans la municipalité de Saint-Germain entre le 17 juin au 24 octobre 2019.

QUE la municipalité de Kamouraska demande au ministère des Transports d'autoriser la circulation des véhicules lourds sur la Route 230 Est pendant la durée des travaux.

QUE copie de cette résolution soit transmise à Ville de Saint-Pascal et à la municipalité de Saint-Germain.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

19.06.135 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de mai est fermé.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

- Centre de Rénovation Camille Dumais Inc. : 355.96 \$
- Garage Alain Labrie : 288.92 \$
- Jean Morneau Inc. : 11.90 \$
- Groupe Avantis : 12.42 \$
- Grossiste M.R. Boucher : 764.13 \$
- Postes Canada : 36.35 \$
- Les Entreprises Jacques Lajoie Inc. : 9 239.15 \$
- Libre Service de l'Amitié : 144.00 \$
- JLD Lagüe : 10 218.66 \$
- Industries Canada : 123.00 \$
- Excavation Robert Dionne & Fils Inc. : 1 404.63 \$
- MRC de Kamouraska : 54 459.00 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

- L'avenir du Cap Taché : Travaux d'abattage d'arbres avec ou sans permis ???
Voir si la municipalité peut introduire le PIIA sur la Route du Cap Taché (secteur non-verbalisé).
- Transmettre un communiqué dans ce secteur afin de les informer de la réglementation en vigueur.
- Transférer le dossier au CCU.
- Ouverture d'une galerie d'art au 83, avenue Morel.
- Félicitations pour les travaux apportés à la façade du Centre communautaire.
- Enfouissement de fil de télécommunication avec Vidéotron, Bell et la fibre optique (demandes d'autorisation à faire).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

19.06.136 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 21H00.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire